

## Les travailleurs indépendants attendent une réforme de fond pour sécuriser et développer leurs entreprises

Depuis une loi « Madelin » de 1994, aucun gouvernement ne s'est penché sur le sort spécifique des travailleurs indépendants. **La confirmation hier par Jean Castex que le Président de la République présentera prochainement un plan pour les indépendants est donc une bonne nouvelle.**

L'U2P, qui représente la majorité des travailleurs indépendants du pays, travaille depuis le début de l'année avec le gouvernement pour améliorer la situation de ces 3,6 millions d'actifs : majoritairement artisans, commerçants de proximité, ou professionnels libéraux.

Plusieurs axes d'amélioration sont attendus.

D'abord, une meilleure sécurisation des travailleurs indépendants, avec **la protection de leur patrimoine personnel** en cas de faillite de l'entreprise.

En outre, une **réduction de la fiscalité liée à la transmission de l'entreprise est attendue**, en particulier dans le cadre d'une transmission à un membre de la famille.

S'agissant de la protection sociale des indépendants, l'U2P a préconisé **une augmentation de la pension minimale de retraite pour tous les assurés qui ont effectué une carrière complète, en la portant à 1000 euros nets**. Il est tout à fait anormal en effet que ceux qui ont travaillé toute leur vie, perçoivent une pension parfois inférieure à ceux qui ont eu des interruptions de carrière.

Des mesures visant à développer l'accès à la formation continue des travailleurs indépendants sont également souhaitables, tant il est vrai que se former est souvent la condition nécessaire à la pérennité et au développement de leur activité professionnelle.

**L'U2P est satisfaite que ces sujets aient été pris à bras le corps par le gouvernement, et espère que la présentation très prochaine du plan pour les indépendants répondra à ses principales attentes.**

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 21.09.24

Paris, 9 septembre 2021

Page : 1/1

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).